**Fonds des Nations Unies pour l’Enfance/Madagascar**

**TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS OU PRESTATAIRES INDIVIDUELS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre :** Consultance Internationale pour l’élaboration de la Stratégie Nationale de l’Education Inclusive et du Genre (SNEIG) à Madagascar | **Durée de la consultation :** 02 mois(40 jours ouvrables)  |
| **Type de Contrat** : X Consultant individuel | **Catégorie** :  Nationale  Internationale  |
| **Affectation** :  Hybride (Home based et présentiel)**Autre** :  | **Section**: Education   |

1. **CONTEXTE**

En alignement aux engagements et décisions pris aussi bien au niveau national qu’international relatifs à la concrétisation du droit à l’éducation stipulé dans la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (DUDH), y compris la Convention des Droits de l’Enfant (CDE), le Ministère de l’Education Nationale (MEN) a pris un décret n°2009-1147 du 01er septembre 2009, relatif à la politique générale de l’éducation inclusive. Celui-ci précise les obligations du MEN et de ses partenaires dans la perspective de rendre effective la jouissance du droit à l’éducation par tous les enfants et jeunes du pays. En 2015, Madagascar a réaffirmé son engagement en faveur des droits des personnes handicapées, incluant les enfants handicapés, en ratifiant la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIRDPH).

En 2017, Madagascar a mis en place son Plan Sectoriel de l’Education (PSE 2018 – 2022) dans le but de définir le cadre d’orientation de l’amélioration de la qualité de l’éducation. Dans ce plan, le concept d’inclusion a été réaffirmé et la promotion de l’Education Inclusive figure ainsi parmi les priorités de la DENF[[1]](#footnote-1) dans le programme du MEN. En outre, dans le cadre du rapport national de priorisation des ODD, le MEN s’est engagé sur des objectifs à atteindre à l’horizon 2030, à savoir que :

* Toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d’égalité et avec une emphase sur l’équité, un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit.
* Les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation sont éliminées.
* L’égalité d’accès des enfants et adolescents vulnérables, y compris ceux avec handicaps et en situation de vulnérabilité, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle est assurée.

Dans cette optique et successivement par le biais de la Direction de l’Education Préscolaire et de l’Alphabétisation (DEPA) de 2014 à 2019 et de la DENF depuis 2020, le MEN, en collaboration avec ses partenaires, a pu mener des activités ayant abouti à des résultats concrets, parmi lesquels l’on peut citer :

* Le document de cadrage sur l’éducation inclusive,
* Le glossaire renfermant les terminologies-clés permettant aux usagers de mieux comprendre le concept de base de l’éducation inclusive.
* Les modules de formation continue sur l’éducation inclusive ;
* L’insertion du concept de l’éducation inclusive et de l’équité des genres dans le(s) module(s) de la formation initiale des enseignants (en cours d’expérimentation dans certains CRINFP[[2]](#footnote-2)) ;
* La formation des enseignants sur ces modules ;
* L’étude sur l’analyse situationnelle de l’inclusion scolaire des enfants handicapés dans le primaire à Madagascar ;
* L’application de l’arrêté interministériel N°18036/2019 portant l’aménagement des modalités des examens officiels et concours organisés par le MEN, le Ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESupReS), au profit des candidats à besoins spécifiques ;
* La réalisation des études sur l’éducation inclusive conduites par des consultants nationaux et internationaux ;
* La mise en place de la plateforme nationale de l’éducation inclusive (PNEI) ;
* La mise en place des réseaux des parents en faveur des élèves à besoins spécifiques (RPEBS), etc.

Dans cette même dynamique, le Ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) s’est doté de 4 centres de formation techniques et professionnelles inclusives opérationnels et accueillant des élèves ordinaires et ceux avec handicaps. Ces centres emploient aussi des personnels avec handicaps et les programmes inclus des modules de formations techniques accessibles aux jeunes handicapés.

Par ailleurs, la Loi n°2022 – 018 portant Orientation générale du Système Éducatif à Madagascar (LOSEM) stipule :

* dans son article 10, que : « *l’État s’engage à promouvoir l’inclusivité du système éducatif. Les modalités d’application de cette disposition sont définies par voie réglementaire en Conseil de Gouvernement* » ;
* dans son article 12, que : « *L’État s’engage à promouvoir l’éducation des filles, l’ alphabétisation féminine par la suppression des barrières socio-économiques et culturelles, et autres obstacles entravant l’épanouissement des filles et des femmes dans le processus d’ apprentissage* ».

Au regard de ces acquis, des lois et des défis existants pour les enfants en situation de handicap et les filles dans le système éducatif, l’identification de politiques et stratégies appropriées et cohérentes se présentent comme un impératif pour offrir des opportunités d’apprentissage de qualité pour tous.

# 2. JUSTIFICATION

Malgré les avancées citées dans la partie précédente, Madagascar ne dispose pas d’une Stratégie Nationale de l’Education Inclusive et du Genre (SNEIG). Il est aussi constaté un manque de synergie et de coordination des initiatives des acteurs œuvrant dans la promotion de l’éducation inclusive et de l’égalité de genre, notamment dans le secteur de l’éducation.

Les inégalités de genre, bien que variables d’une région à l’autre, touchent la plupart des secteurs. Le MICS 2018 informe que jusqu’à la puberté, la fille est avantagée par rapport au garçon. Cependant, cette tendance évolue à l’adolescence avec les violences basées sur le genre, les grossesses et les mariages précoces des filles. 40% de femmes de 24 ans ont été mariées avant l’âge de 18 ans et 15% des filles sont mariées avant l’âge de 15 ans. 36% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont eu une grossesse avant l’âge de 18 ans et 40% d’entre elles ont été mariées avant l’âge de 18 ans. Quant aux garçons, ils sont plus exposés que les filles aux conditions de travail dangereuses (36% contre 28%). En revanche, les filles sont plus fréquemment assignées aux tâches ménagères que les garçons (13% contre 8%). Si la cause du non-achèvement du secondaire n’est pas la même pour les filles et les garçons, la même déperdition est constatée pour les deux sexes. On ne s’étonnera donc pas que le taux d’alphabétisation des hommes et des femmes ne présente pas de différence majeure (62% contre 60%). Dans les régions du sud, le mariage précoce s’est amplifié avec les grossesses précoces. Une Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants existe. Elle prend fin en 2024. Force est de constater qu’elle a été très peu mise en œuvre. Si les mariages et les grossesses précoces sont un frein à l’école pour les filles, l’école est l’un des lieux pour les faire reculer et les éliminer tout comme le travail des enfants.

C’est dans ces contextes que l’UNICEF, en appui aux Ministères en charge de l’Education, par le biais de la DENF du MEN, procède au recrutement d’un (e) consultant (e) international qui sera chargé (e) d’assurer l’élaboration de la SNEIG à Madagascar.

# 3. OBJECTIFS CIBLES

Sous la direction du Chef de section du programme Education, en étroite collaboration/orientation technique avec le JPO chargé de l'inclusion des personnes handicapées et le P4 gestionnaire du programme Genre, et sous la supervision directe du *P3 / Spécialiste en Education – Accès, Inclusion et Qualité* basés à Antananarivo, la firme ou le/la consultant(e) individuel (le) sera responsable de l’élaboration, par un processus inclusif et multisectoriel, du document de la SNEIG à Madagascar, incluant un plan opérationnel budgétisé.

# 4. PROTECTION DES ENFANTS

Ce rôle implique-t ’il un contact direct avec les enfants ?

 OUI NON. Si OUI, veuillez cocher tout ce qui est applicable :

#  Rôle de contact direct OUI NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / mois de contact interpersonnel direct avec des enfants ou de travail dans leur proximité physique immédiate, avec une supervision limitée par un membre du personnel plus expérimenté :

|  |
| --- |
|    |

# Rôle dans la saisie de données sur les enfants OUI NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / de mois de gestion ou de transmission d'informations personnelles à caractère d’identification enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos):

|  |
| --- |
|    |

Pour plus informations, veuillez consulter les FAQs et les mises à jour disponible sur le “SharePoint: Child Safeguarding” et [Child Safeguarding FAQs and Updates](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Child%20Safeguarding%20FAQs%20and%20Updates%20Dec%202020.pdf) .

# 5. TACHES ASSIGNEES

Les activités clés, la méthodologie attendue, les dates de remise des livrables/produits et les détails sur la façon dont le travail doit être soumis (par exemple la soumission sous forme électronique, copie papier, les logiciels qui devront être utilisés, etc.), ainsi que **les indicateurs de performance pour évaluer les résultats** (par exemple la valeur des services rendus par rapport à leurs coûts, etc.) sont présentés dans le tableau ci-après.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités Clés**  | **Méthodologie Attendue**  | **Outils/Données à fournir**  | **Produits** **Finaux/Livrables**  | **Délais prévus**  |
| **1. Proposition d’un cadre méthodologique de travail,** incluant le une synthèse des données contextuelles, le processus et la démarche à suivre, les outils, le calendrier, le champ d’investigation, qui sera validé par le Comité de pilotage. | - Revue de la littérature existante (rapports, statistiques, etc.) et une compilation des données disponibles sur les barrières à l'éducation de qualité pour les enfants vulnérables.  | Remettre 1 semaine après la signature du contrat, sous forme électronique (la démarche, par étape, doit être précise et détaillée avec un chronogramme).  | **Rapport de démarrage** contenant une proposition de méthodologie de travail avec un calendrier d’exécution, une proposition de structure pour le document de stratégie. | 5 jours ouvrables après le début du contrat (15%) |
| **2. Mener avec le MEN toutes les consultations nécessaires à l'élaboration d'un document de stratégie**, prenant en compte les bonnes pratiques, les gaps à combler sur l’éducation inclusive et l’égalité de genre, les points de vue des différents acteurs, y inclus les communautés et jeunes bénéficiaires, filles et garçons. | - Analyse et exploitation des documents de politique, lois (LOSEM) et rapports.-Réunions techniques de travail, échanges par courriel, téléphone et Teams avec les parties prenantes.- Produire et faire compléter un outil de collecte de données des besoins des acteurs clés du secteur, y compris des bénéficiaires. | Remettre 3 semaines après la signature du contrat, sous forme électronique. Tous les acteurs clés doivent être consultés et certains verbatims mis en exergue.  | **Rapport analytique** des résultats de l’état des lieux, des bonnes pratiques, des gaps à combler sur l’éducation inclusive et de la promotion de l’égalité de genre. | 15 jours ouvrables après le début du contrat (25%)  |
| **3. Proposition d’un draft du document de la Stratégie Nationale de l’Education Inclusive et du genre (SNEIG)**, incluant l’état des lieux, les bonnes pratiques, les gaps à combler sur l’éducation inclusive et la promotion de l’égalité de genre, et avec les propositions d’axes stratégiques et les actions concrètes à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années. | - Conduire des sessions de réflexion et de co-création avec le MEN, l’UNICEF et les partenaires clés du secteur sur les priorités stratégiques en matière d’éducation inclusive et de genre. | Remettre 6 semaines après la signature du contrat, sous forme électronique.  | **Version provisoire de la SNEIG**, incluant le plan opérationnel budgétisé | 30 jours ouvrables après le début du contrat (35%) |
| **4. Présentation de la version finale du document de la SNEIG.** | - Prise en compte des commentaires du MEN, de l’UNICEF et de ses partenaires sur le document de SNEIG provisoire.- Réunions complémentaires avec les parties prenantes requis pour affiner les propositions.- Présentation du document final pour endossement par la PNPSE. | Remettre à la fin de la 8e semaine, le document final en version française et anglaise + un résumé exécutif de 5 pages max dans les 2 langues pour dissémination à grande échelle.Envoi du Rapport final en version électronique.  | **Version finale de la SNEIG**, incluant le plan opérationnel budgétisé (**Rapport final de mission).** | 40 jours ouvrables après le début du contrat (25%) |

**Note :** Les paiements seront établis suivant les livrables à soumettre **(un rapport par livrable reprenant toutes les activités énumérées ci-dessus)**

# 6. QUALIFICATIONS NECESSAIRES (Y COMPRIS CONNAISSANCES SPECIALISEES)

* Avoir un diplôme universitaire de Master en études du genre, éducation, gestion du développement ou domaine équivalent.
* Avoir une excellente expertise en matière d’éducation inclusive, d’équité des genres et d’éducation des enfants vulnérables.
* Avoir une capacité prouvée de conception de stratégie ou de plans d’action en éducation inclusive et/ou genre.
* Avoir une bonne connaissance du système éducatif malagasy et de l’environnement institutionnel de Madagascar.
* Avoir une très bonne aptitude à travailler en étroite collaboration avec diverses parties prenantes, directement ou indirectement liées au secteur de l’éducation.
* Avoir une excellente capacité en matière de communication écrite et orale et en animation de session (en français).
* Avoir une très bonne capacité de travail en équipe, mais aussi de façon autonome avec un minimum de supervision.
* Avoir une excellente maitrise de la Suite Microsoft Office (Word, Excel, Power point).

## Langues

* La maitrise du français (oral et écrit) est requise. Une bonne connaissance de l’anglais serait un atout.

# 7. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES

* Expérience professionnelle minimale de cinq ans en lien direct avec l’éducation.
* Expérience professionnelle dans l’élaboration des documents stratégiques d’envergure nationale est indispensable.
* Expérience au sein de l'UNICEF est hautement souhaitable.

1. **CONDITIONS DE TRAVAIL** (incluant les facilités à fournir par le bureau i.e. ordinateur, espace de travail, autres équipements, si applicable)
* Sur le plan administratif, le (la) consultant (e) dépendra du bureau UNICEF Madagascar en appui à la section Education.
* Le (la) consultant (e) utilisera son propre matériel de travail (Laptop, chargeur, téléphone et écouteurs).
* Le (la) consultant (e) travaillera à la fois à distance (4 semaines) et en présentiel à Madagascar (4 semaines).
* L'UNICEF applique la politique de tolérance zéro à l'égard toute conduite jugée incompatible avec son mandat et avec les normes de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, notamment l'abus ou l'exploitation sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination.
* L'UNICEF adhère aussi strictement au principe de la protection de l'enfance. Tout candidat considéré pour un recrutement fera l'objet d'une vérification rigoureuse des références et des antécédents et devra adhérer à ces normes et principes.
* Les paiements des honoraires du/de la consultant(e) seront effectués à la soumission des livrables validés par le superviseur et sur présentation d'une facture également certifiée par le superviseur.
* Le paiement final est soumis à une évaluation de performance satisfaisante.

1. **TITRE DU SUPERVISEUR DIRECT**

P3 / Spécialiste en Education – Accès, Inclusion et Qualité, de la section Education de l’UNICEF Madagascar.

# 10. TERMES DU CONTRAT/COUTS ESTIMATIFS

Le/la consultant (e) est tenu (e) de soumettre dans le cadre de son application :

* Une proposition financière **tout-inclus** en dollars $US (Honoraires et autres frais connexes) sur la base des TDRs.
* Le ou les CV de l’/des expert(s) mettant en exergue les expériences passées et les compétences dans les 2 domaiens clés de l’expertise requise (genre et éducation inclusive).
* Des copies scannées des diplômes pertinents pour la consultance.
* Les coordonnées (nom, téléphone et email) des trois derniers superviseurs ou client pour la vérification des références, y compris le superviseur/client actuel si applicable.

6

# 11. VOYAGE RENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT (si nécessaire)

Cette consultance sera en mode hybride : une partie du mandat en présentiel à Tana (1 seul voyage pour un séjour 3 à 4 semaines à Tana) et l’autre partie à distance (pour la finalisation du document).

Il n’y a pas de visites sur le terrain prévues (dans les régions).

#  12. RISQUES ET MITIGATIONS

Trois risques majeurs pourraient subvenir au cours de cette consultation : le retard dans la livraison du document de SNEIG, la mauvaise qualité finale de la proposition et l’irréalisme du plan de mise en œuvre.

**La SNEIG, incluant le plan opérationnel budgétisé, n’est pas délivrée à temps**. Disposition est prise pour que le plan de développement soit réaliste et accompagné d’un chronogramme qui sera suivi minutieusement avec relances en cas de retard par le superviseur. Comme mesure additionnelle pour éviter le retard, le contrat est Home-based au début (semaine 1), ce qui évitera des retards dans le démarrage, retards généralement liés à l’organisation des voyages internationaux.

**La SNEIG n’est pas de bonne qualité** : Le recrutement de la firme ou du consultant étant soutenu par la reconnaissance de son expertise avérée (contrats similaires réalisés avec succès, vérification des références par le HR), la supervision de la firme ou du consultant sera dynamique et proactive. Les différentes réunions d’échanges avec les partenaires à chaque étape du développement de la proposition permettront de faire des ajustements ponctuels.

**Le plan de mise en œuvre n’est pas réaliste**. Etant donné que les activités seront pensées et planifiées de façon participative au cours des ateliers de co-création, le risque qu’il ne soit pas réaliste est minimisé.

1. DENF : Direction de l’Education Non Formelle [↑](#footnote-ref-1)
2. Centre Régional de l’Institut National de Formation Pédagogique [↑](#footnote-ref-2)